

L'épiscopat saisit le Conseil d'État contre la limitation des messes à 30 personnes

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culte divin](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 27 novembre 2020

Communiqué de la CEF :

Dans sa déclaration du jeudi 26 novembre, le Premier ministre a annoncé une jauge de 30 personnes pour les célébrations religieuses dès ce dimanche. Cette jauge n'est ni compréhensible ni acceptable en l'état. En conséquence, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France (CEF), réuni hier soir, a décidé de déposer un référé liberté au Conseil d'État dès ce matin, les évêques estimant qu'ils ont le devoir de veiller à la liberté de culte dans notre pays.

Les réactions nombreuses reçues de fidèles, y compris d'autres religions, nous poussent à demander que le droit soit dit. Par ailleurs, un rendez-vous est prévu dimanche 29 novembre à 18h avec le Premier ministre. Participeront à cette rencontre : Mgr **Éric de Moulins-Beaufort**, Président de la CEF, Mgr **Dominique Blanchet** et Mgr **Olivier Leborgne**, vice-présidents, ainsi que deux autres évêques et le Secrétaire général de la CEF, le Père **Hugues de Woillemont**. Ils espèrent que ce rendez-vous sera enfin un vrai moment de concertation.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces deux démarches, les règles fixées par le

Premier ministre sont en vigueur même si nous sommes tous conscients des grandes difficultés dans lesquelles ces décisions gouvernementales placent les fidèles.

Puisse le recours au droit contribuer à apaiser les esprits. Il est clair pour nous tous que la messe ne peut pas devenir un lieu de combat et de revendication mais rester un lieu de paix et de communion.

Le premier dimanche de l'Avent doit nous tourner paisiblement vers le Christ qui vient.

Les AFC ont aussi annoncé le dépôt d'un référé liberté ainsi que les communautés traditionnelles.